

COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois de septembre à 18 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire, dans la salle polyvalente compte-tenu des contraintes sanitaires à respecter.

Présents : N. BIDEZ, A. BOLON, A. BUGNET, V. CHATRON, A. CORBEL, F. COUTURIER, J. FOURNEL, J. FRANÇON-FOESSEL, F. GARIN, P. GODET, G. GONGUET, M. LEJEUNE, JF. MARTINE, MF. MARTINOD, Z. NITKOWSKI, S. OLIVER, H. REYNAUD.

Représentés : D. BONJEAN (pouvoir G. GONGUET), V. COURTINE, (pouvoir à F. GARIN).

Secrétaire de séance : A. BUGNET.

Date de la convocation : 7 septembre 2021

Madame le Maire informe les membres du conseil du retard de JF. MARTINE et S. OLIVIER.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 19 juillet 2021

H. REYNAUD souhaite que l'on modifie son intervention dans le chapitre des questions diverses comme suit : « H. REYNAUD souligne à nouveau l'importance du respect des règles d'évaluation et de vente des équipements en vue de toute transaction ».

Le compte-rendu de la précédente séance est accepté à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : à savoir une décision modificative dans le budget forêt. Ajout approuvé à l'unanimité.

- Délibérations :

Arrivée de JF. MARTINE (18h10) puis de S. OLIVIER (18H15).

- Décision modificative du budget forêt :

Madame le Maire explique que suite à la réalisation des ventes groupées de bois, l'ONF transmet un bilan qui fait mention de la part revenant à la collectivité déduction faite des frais de recouvrement, de reversement et des charges prévisionnelles. Afin de régulariser ces opérations, il convient de réajuster les crédits ouverts en dépenses de fonctionnement.

L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés valide l'augmentation de crédit au compte 61524 des dépenses.

- Signature de conventions d'occupation des salles communales avec différentes associations :

Madame le Maire rappelle aux membres que certaines salles communales sont utilisées par des associations et qu'il est donc nécessaire d'encadrer ces mises à disposition par le biais de conventions. Sont concernées :

- Vivre en Valromey-Retord pour une occupation hebdomadaire au tarif fixé par délibération à 350€/an,

- L'association de Yoga pour une occupation hebdomadaire au tarif fixé par délibération à 350€/an,

- ARLO (Amicale Rurale de Lompnieu) pour une occupation hebdomadaire à titre gratuit

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte la signature de l'ensemble des conventions d'occupation des salles communales par des associations.

Il est précisé qu'un état des lieux plus complet sera effectué car d'autres occupations ont lieu à Chongnes et Sutrieu.

- Signature de la convention entre la société de chasse « Echo de la Lèbe » et la commune pour mise à disposition d'une parcelle pour la construction d'un local de chasse :

Madame le Maire rappelle la délibération 2021-064 par laquelle la commune avait décidé de mettre à disposition de la société de chasse « Echo de la Lèbe » une parcelle pour la construction d'un local de chasse sous condition de réception d'un permis de construire en bonne et due forme. Elle indique que cette démarche est désormais effectuée, le dossier d'urbanisme est enregistré sous la référence AT 001 036 C0002, cette information sera reportée sur la convention.

- Nomination d'un coordonnateur pour le recensement de la population en 2022 :

Le prochain recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022. Afin d'encadrer la transmission de l'ensemble des données, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un coordonnateur. G. GONGUET se propose en tant que coordonnateur principal et J. FOURNEL en qualité de suppléant.

L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette proposition.

- Attribution de deux logements à Lomponieu :

Madame le Maire propose à l'assemblée la signature de deux baux pour les logements suivants situés sur la commune de Lomponieu aux personnes suivantes :

- Madame LEGRAND au 29 rue de Treignin, pour un loyer mensuel de 569 €
- Monsieur BONALDI au 233 rue Principale, pour un loyer mensuel de 400 €

L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés valide la décision d'attribution de ces logements.

Une discussion s'engage entre les élus suite au départ du précédent locataire, M. DINGEON qui n'est pas en capacité de rendre l'ensemble des clés du logement remises à son arrivée. Des demandes de devis sont en cours pour évaluer le coût d'un changement de serrure. Un réajustement de la caution sera donc nécessaire.

- Vente d'une parcelle au lotissement « Pré Perret » :

J. FOURNEL informe les membres du conseil, qu'après une visite du lotissement « Pré Perret » à Sutrieu, M. et Mme LELEU souhaitent acquérir le lot n°4, d'une surface de 1129 m², au prix de 32€ le m² avec comme intention la construction d'une résidence principale.

L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés valide le prix de vente de 32€/M² pour la parcelle n°4 du lotissement « Pré Perret » et accepte de la réserver à M. et Mme LELEU.

- Délégation de signature à un élu en vertu de l'article L4122-7 du code de l'urbanisme

L'article L422-7 du code de l'urbanisme, créé par Ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 précise que si le maire ou le président d'une intercommunalité est intéressé par un projet de demande de permis ou de déclaration préalable, le Conseil municipal ou l'organe délibérant désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. Aussi le mari de Madame le Maire ayant déposé un dossier d'urbanisme en sa qualité d'architecte et un en tant que propriétaire d'une parcelle, il convient de délibérer pour désigner au sein du conseil municipal un membre afin de signer ces actes d'autorisation.

Par 18 voix pour (Madame le Maire ayant quitté la salle n'a pas pris part au vote) l'assemblée désigne A. BOLON, maire délégué de la Commune de Vieu.

A. BOLON attire l'attention des membres sur le fait que la législation a évolué quant aux charges d'aménagement qui étaient initialement à la charge des pétitionnaires. Il précise que ces charges incombent maintenant à la commune et qu'il est donc nécessaire d'être vigilant lors des traitements des dossiers.

- Modification du tableau des voiries communales :

JF. MARTINE rappelle le travail engagé concernant le changement de dénomination de certaines voiries communales en séance du 17 mai dernier. Il indique qu'il serait nécessaire de faire un complément à la délibération prise en y rajoutant :

- Ruelle du Centre (Belmont) devient Impasse de la Chenevière
- Rue de la Cascade (Massignieu) devient la rue du Sérán.

L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés valide ce complément de changement de nom de rues. Il présente aussi le nouveau tableau de classement des voiries communales réactualisé par un important travail de la commission voirie. Sont recensées dans ce document toutes les voies à caractère de chemins, de rues et de places. A l'unanimité, les membres du conseil valident le nouveau tableau de classement de voiries.

- Accroissement temporaire d'activité suite au départ d'un agent technique :

Madame le Maire informe qu'un agent technique est en position de disponibilité pour convenances personnelles et ce pour une durée de 2 ans. Il est nécessaire de pallier cette absence en procédant à un recrutement d'un agent sous contrat.

Elle précise qu'un second agent étant en arrêt maladie, l'équipe se retrouve réduite ce qui ralentit considérablement l'activité du service.

L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés valide la proposition d'accroissement d'activité suite au départ d'un agent technique.

- Affouages :

G. GONGUET informe qu'à ce jour, il y a 7 volontaires pour la campagne d'affouage 2021-2022 sur les communes de Belmont et Sutrieu ce qui constitue le rôle d'affouages.

Le marquage des bois se fera par l'ONF, la délibération reporte le montant de la taxe affouagère, le nom des garants et les conditions d'attribution, elle est adoptée à l'unanimité.

Une discussion s'engage entre les élus au vu du peu de nombre d'inscrits en comparaison à la campagne précédente et il est évoqué la possibilité de faire une campagne d'affouage une année sur deux.

- Informations :

Présentation du projet coworking :

Madame le Maire rappelle les différentes informations déjà communiquées sur ce dossier et propose de faire un point sur son évolution. Elle précise que par l'intermédiaire d'une convention d'occupation des locaux de l'étage de la mairie de Belmont à l'association Vivre en Valromey Retord, une première expérience a déjà été menée depuis octobre 2019. Le bilan est très encourageant. En effet, une dizaine de personnes, aux profils variés, fréquentent régulièrement ce lieu. La demande est croissante ; la présence d'un réseau d'entrepreneurs en Bugey Sud, la proximité des gares de Culoz et Virieu-le-Grand, le dynamisme et l'attractivité du Valromey, l'arrivée de nouveaux actifs dans nos villages sont autant de voyants au vert.

Le site envisagé est particulièrement adapté ; la surface disponible permet un projet évolutif, dans un environnement très agréable, doté d'un parking. La fibre optique et la très bonne couverture réseau sont aussi des atouts majeurs et indispensables, les nouvelles technologies étant désormais incontournables.

Pour la commune, il s'agit aussi d'une véritable opportunité de répondre aux besoins des jeunes actifs et d'attirer de nouveaux habitants.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est à ce jour estimée à 192 000 € HT (équipement et maîtrise d'ouvrage inclus). Les subventions mobilisables pourraient atteindre 80 %, soit un reste à charge pour la commune de 38 400 €.

Dans l'attente de la confirmation d'attribution des subventions, les élus travaillent maintenant à la gestion et l'animation de cet espace. En effet, plusieurs formules co-existent : des modèles 100 % privés (association ou société privée), 100 % publics ou encore mixtes (partenariat entre une collectivité et une association par exemple). A ce stade, la volonté municipale est de s'appuyer sur l'expérience de la communauté utilisateurs pour organiser et animer cet espace. Elle s'en réserverait par contre la gestion ou la supervision financière si celle-ci devait être déléguée.

Un dossier sera consacré à ce projet dans le prochain bulletin en cours de réalisation.

H. REYNAUD se questionne sur les retours sur investissement, car le reste à charge pour la commune est conséquent. D'autre part, il s'interroge sur la réelle utilisation par les administrés de la commune, car actuellement, les utilisateurs de cet espace sont majoritairement d'autres communes. Il se demande s'il ne pourrait pas y avoir une subvention intercommunale

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit avant tout de dynamiser le territoire et de revaloriser le patrimoine. Elle précise que le dossier est encore en cours d'étude tant pour l'aspect financier que sur le choix du mode de gestion.

- Informations intercommunales :

Possible report du transfert eau/assainissement :

Le transfert des compétences eau et assainissement à l'intercommunalité devait être effectif au 1^{er} janvier 2022. Rencontrant des difficultés à pourvoir des postes nécessaires à ce travail, la CCBS propose en accord avec les maires de reporter cette date d'une année. La communication et l'accompagnement des communes seront prioritaires sur cette année de transition.

Rencontre avec les conseillers municipaux et les conseillers communautaires

Madame le Maire informe que le 14 octobre 2021 à 18h à Culoz, les conseillers communautaires proposent une réunion à destination des conseillers municipaux afin d'échanger sur le pacte de coopération et les divers projets de la CCBS.

SIVOM : Maison de Pays

A. BOLON informe que les travaux de la maison de pays sont en bonne voie et que le calendrier devrait être respecté. Il profite de son intervention pour remercier les agents techniques ainsi que les bénévoles de Ciné rencontre pour leurs participations.

- Questions diverses :

Madame le Maire informe du retour de Mme BAFLAST au secrétariat depuis le 6 septembre après une disponibilité de 15 mois.

Madame le Maire informe de la dissolution de l'association de fleurissement environnement de Belmont. Après 31 années de fleurissement et d'animation de la commune, le nombre de bénévoles n'est plus suffisant pour assurer la continuité de ces activités. IL a été décidé de faire bénéficier la commune historique de Belmont d'équipement en faveur des habitants : table d'orientation, bancs, matériel de cuisine... Le solde de leur trésorerie sera reversé à des associations (Croix-Rouge, Ainterlude, Cinérencontre) ainsi qu'au conseil municipal jeune. Madame le Maire remercie l'ensemble des bénévoles pour tout le travail rendu en soutien à l'action municipale.

F. GARIN fait un point sur le bulletin municipal dont la distribution est prévue mi-octobre.

Pour optimiser l'organisation de la traditionnelle exposition d'art des 15 au 17 octobre prochain, elle rappelle également aux élus la nécessité de mettre en place un planning de présence qui sera diffusé prochainement.

J. FOURNEL informe que la réception de la salle et du gîte devrait avoir lieu d'ici à la fin du mois d'octobre.

H. REYNAUD informe que des administrés l'ont sollicité pour la réouverture du chemin « Le Petit Violet » pour se rendre à Vogland.

Le centre de vaccination actuellement installé au boulodrome de Belley sera transféré à Brens à partir du 4 octobre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Prochaine réunion le lundi 18 octobre à 18h30.

Le Maire
Pauline GODET

